



Rumilly, le 15 octobre 2018

Bulletin d'information n°15

Nota : Les dates indiquées sont des dates prévisionnelles qui pourront être modifiées en fonction des aléas du chantier et des conditions climatiques.

Ce compte rendu est mis à jour très régulièrement.

Les éléments nouveaux par rapport au compte-rendu précédent ou revêtant une forte importance sont indiqués en gras.

A. OPERATION LE FORUM – MAITRE D'OUVRAGE PRIAMS

Attention : les dates ont été mises à jour selon le compte-rendu de chantier du maître d'œuvre des travaux de VRD de l'opération Priams

Les travaux de gros œuvre ont démarré pour une fin prévisionnelle selon le calendrier suivant :

- Bâtiment A (rue de l'Annexion) : mai 2019
- Bâtiment B (rue du Repos) : mars 2019
- Bâtiment C (rue du Repos) : décembre 2018
- Bâtiment D (rue Charles de Gaulle) : décembre 2018

Les travaux de second œuvre et d'aménagements extérieurs enchaîneront.

B. TRAVAUX DE RESEAUX – GROUPEMENT COMMUNE / C.3.R.

Les travaux de réseaux sont terminés conformément au planning prévisionnel.

Les travaux de revêtements et bordures définitifs rue Charles de Gaulle entre la place Croisollet et l'entrée de la maternelle du Centre sont reportés au dernier trimestre 2018 et au printemps 2019, à l'issue des travaux d'aménagement du jardin public et de l'extension du collège Démoz. Ils seront coordonnés avec les travaux sous maîtrise d'ouvrage Priam's.

Ces travaux sont programmés entre le 22 octobre et le 11 novembre (de préférence pendant les vacances dans la mesure de la capacité de l'entreprise à intervenir)

Les raccordements sur la rue de l'Annexion seront réalisés en même temps que les travaux d'aménagement du mini-giratoire sur la rue de l'Annexion à l'été 2019.

C. AMENAGEMENTS DE VOIRIE – PRIAMS

Ces travaux se déclineront en 2 phases selon le planning prévisionnel suivant :

- **Phase 1 (en cours) : parvis de l'Eglise, jardin de la Cure place du Révérend Simond et abords de l'église, du 10 septembre au 10 novembre 2018.**

Pendant cette phase, les accès piétons à l'église seront maintenus. Toute modification liée à des aléas de chantier devra être signalée au presbytère. L'église restera accessible aux piétons tous les week-ends. Les véhicules devront rester stationnés passage de l'Eglise. Le stationnement est interdit sur le parvis de l'église et la place du Révérend Simond.

Attention : la circulation ne sera pas possible durant le temps de séchage du béton désactivé utilisé en revêtement (soit un délai de 3 semaines). Le nouveau parking Révérend Simond ne pourra être utilisé qu'à compter du 26 novembre.

